

Arrondissement Ville-Marie

Réaménagement de la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins

La reprise des chantiers de construction s'inscrit dans le cadre du plan de réouverture de différents secteurs économiques élaboré par le gouvernement du Québec durant la pandémie de la COVID-19. Cette reprise est un signe manifeste de la relance économique de la métropole et elle est déployée dans le respect des conditions de prévention recommandées par les autorités de la santé publique du Québec.

La Ville de Montréal mettra des mesures en place sur ses chantiers de construction afin de prévenir les risques de contamination des travailleurs et des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou qui circulent à proximité de ceux-ci. Montréal rappelle que la prévention des infections est la responsabilité de tous.

La Ville analyse la situation au fur et à mesure de son évolution et s'assure d'appliquer les mesures recommandées par la Direction régionale de santé publique.

Travaux correctifs sur la voirie du 1^{er} au 27 juin 2020

Nature des travaux

- Travaux correctifs sur les trottoirs et la chaussés
- Réparation de fosses d'arbres

Impacts

Entraves à la circulation et stationnement

Durant les travaux :

- La rue Peel, direction Sud, sera fermée à la circulation, entre les rues Sherbrooke et des Pins, mais la direction Nord sera maintenue ouverte.

**DATES APPROXIMATIVES*

Les travaux se dérouleront sur un tronçon à la fois, dans l'ordre suivant :

- entre l'avenue Docteur-Penfield et l'avenue des Pins
- entre la rue Sherbrooke et l'avenue Docteur-Penfield
- Des panneaux de signalisation seront installés pour informer des détours
- Le stationnement sur rue est interdit des deux côtés de la rue Peel, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins. Nous vous remercions de respecter la signalisation.

Trottoirs

- Des corridors piétonniers sécuritaires à sens unique seront aménagés sur la rue Peel pendant les travaux afin de respecter la distanciation physique.
- L'accès aux riverains ainsi qu'aux véhicules d'urgence est maintenu en tout temps.

Transport collectif

- Déplacements temporaires des arrêts d'autobus au besoin.
- Renseignements : STM-INFO (514 786-4636) ou stm.info.

Accès aux bâtiments, résidences et stationnement intérieur

- Accès maintenu en tout temps.
- Accès au stationnement intérieur est maintenu en tout temps, sauf en cas de situation exceptionnelle.

L'horaire des équipes de travail est du lundi au samedi, de 7 h à 19 h.

Les horaires des collectes des déchets et du recyclage seront maintenus. Identifiez vos bacs pour faciliter leurs déplacements par l'entrepreneur.

